

**Sujet :** [INTERNET] Non au parc éolien de St Bon

**De :** >

**Date :** 14/10/2022 à 21:13

**Pour :** DDT 51/SEEPR/ICPE (Procédures environnementales) emis par JOHNER Odile - DDT 51/SEEPR/ICPE <ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur

Je tiens à manifester mon opposition totale au projet de parc éolien à Saint Bon. En effet, le département de la Marne et, particulièrement, le sud-ouest marnais sont saturés par la prolifération exponentielle de projets de cette nature, projets faisant fi des notions d'encerclement, de co-visibilité entre autres choses. On ne tient pas compte de l'impact sur la santé des riverains ni des nuisances visuelles et sonores que ces derniers doivent endurer au quotidien.

Par ailleurs, le soi-disant côté vertueux et écologique de l'énergie éolienne n'est qu'un leurre quand on considère son intermittence (qu'il faut suppléer très souvent), l'artificialisation qu'elle génère, la pollution des sols (conséquence des tonnes de béton enfouies pour réaliser les socles de mâts de plus en plus grands), la destruction de la faune (notamment des chauve-souris) et les conséquences sur nombre d'espèces d'oiseaux migrateurs.

Tout ceci ne peut que contribuer à accentuer la désertification des campagnes, semer la zizanie dans les villages et, finalement, entraîner une dévaluation irrémédiable du cadre de vie. Qui voudra habiter dans un tel environnement ?

D'autre part, on ne tient absolument pas compte des remarques des riverains au nom d'une idéologie qui n'a de verte que le nom mais qui permet à des promoteurs, souvent étrangers, de s'en mettre plein les poches ! De grâce, arrêtons le massacre de nos campagnes.

J.Y.F. Les Essarts-lès-Sézanne